

de poser le gaz dans les bâtisses publiques à Ottawa et à la prison de Québec. C'est une affaire d'environ quarante mille piastres. C'est sans doute très-pen pour M. Aubin et ses compères de la rue Desjardins, mais c'est certainement beaucoup trop pour le pays.

Avant de terminer, nous devons féliciter M. Darveau d'avoir abandonné une pareille compagnie : il ne perdra pas au change, car tout ce qu'il y a de bon dans le parti *rosge* abandonne aujourd'hui un ministère sans énergie, sans reconnaissance et sans parole. Nous espérons que M. Darveau qui doit, dit-on, reprendre bientôt la publication d'un nouveau journal, nous donnera l'historique de toutes les transactions qui ont eu lieu depuis trois mois entre le gouvernement et lui. Ce sera amusant et surtout très-instructif.

PLUSIEURS LIBÉRAUX MODÉRÉS.

Québec, 10 novembre 1863.

Je le demande à tout homme honnête et impartial, cette lettre contient-elle une abdication de principes ? Les uns diront, peut-être, qu'elle n'est que le résultat d'un coup de tête, les autres que c'est l'œuvre de la vengeance, et moi je dis que c'est une défense contre une attaque. Quand ceux qui se disent les amis d'un parti politique le trahissent et vous maltraitent, on abandonne ces amis et l'on garde ses principes. Ainsi fais-je.

IX.

RENCONTRE ET CORRESPONDANCE AVEC UN POSEUR DE GAZ.

Le 17 novembre, M. Aubin écrivit ce qui suit sur la *Tribune* :

“ Le propriétaire de ce journal, arrivé ce matin de Montréal, est allé au bureau du *Canadien* demander le nom de l'auteur de la lettre signée : *Plusieurs libéraux modérés* ; on lui a donné le nom de M. L. M. Darveau !

Ayant rencontré peu après cet individu, il lui demanda s'il était l'auteur de cette correspondance. *Il le nia formellement d'abord*, puis, interpellé, avoua en être l'auteur en disant qu'il n'avait fait que répéter des *on dit*.

Le nom, pour qui connaît le personnage, dispense de toute réponse. Nous félicitons sincèrement le parti libéral d'être débarrassé de l'individu et nous nous réjouissons de voir quelle acquisition l'opposition vient de faire.”

M. Aubin prétend que j'ai nié d'abord être l'auteur de la lettre signée *Plusieurs libéraux modérés* publiée sur le *Canadien*.

Ou M. Aubin avait oublié ce qui s'était passé entre nous, ou il était ce jour-là en veine de faussetés.

M'étant porté seul responsable de la lettre que, par parenthèse, j'avais signée *Un libéral modéré*, et au bas de laquelle on a mis, sans doute par erreur typographique, *Plusieurs libéraux modérés*, je n'avais certainement aucune raison de ne m'en pas avouer l'auteur, surtout à M. Aubin.

—Ainsi, me dit M. Aubin quand il me ren-

contra, c'est vous qui avez écrit cette correspondance signée *Plusieurs Libéraux modérés* ?

—Allez demander, répondis-je, au *Canadien*, quel en est l'auteur.

—J'y suis allé, et l'on m'a dit que c'était vous.

—Eh ! bien, oui, c'est moi.

—Qui vous a dit que je devais poser le gaz à Ottawa ?

—Des personnes bien informées l'ont dit devant moi.

—Vous êtes un polisson et vous allez souffrir pour cela !

Voilà toute notre conversation à ce sujet.

Je le répète : ceux qui m'ont appris que M. Aubin devait poser le gaz en question, étaient bien informés. M. Venner, entr'autres, me déclara qu'il ne prêtait l'argent à M. Aubin que parce que ce dernier devait poser le gaz dans les édifices du gouvernement à Ottawa et dans la nouvelle prison de Québec ! D'ailleurs, le *Journal de St.-Hyacinthe*, organe ministériel, a confirmé la même nouvelle.

Quant aux insultes de M. Aubin, je les méprise assez pour ne pas y répondre, et je me moque de ses menaces.

M. Aubin termine son article en me mettant à la porte du parti libéral. Je n'en suis pas surpris, au contraire, j'aurais été très-étonné si les autocrates de la rue Desjardins n'avaient pas émané un ukase à cet effet ; car dès qu'un homme ose déclarer qu'il ne veut pas obéir aux caprices et approuver toutes les intrigues de ces messieurs, il doit nécessairement être mis hors la loi. Il faudrait lui refuser comme aux grands criminels des temps anciens, le sel, feu et l'eau !

Après avoir été joué et pillé de la manière la plus odieuse—ce que j'ai prouvé, je crois—j'avais droit de faire connaître les coupables, qu'ils fussent ministériels ou de l'opposition. Comme les coupables étaient ministériels, ils ont déclaré aussitôt que j'étais passé à l'opposition ! Nécessairement je me trouvais *oppositionniste*, puisque je m'opposais à être ruiné par eux ; mais cela m'empêche-t-il d'être un libéral sincère et honnête ?

Voilà mon opposition.

Je ne suis pas convaincu que les principes politiques pour la défense desquels j'ai toujours combattu, doivent être abandonnés, au contraire ; mais je ne veux point me courber sous la férule de MM. Aubin, Plamondon, Gleason, Pruneau & Compagnie qui, tous les jours, foulent aux pieds ces mêmes principes.

Si c'est là être traître à son parti, soit ; un traître comme celui-là est certainement préférable au ministériel qui, comme un certain poseur de gaz, vend de la belle et bonne brique que l'on sait à la Corporation de Québec.